

Procès de Naciri, Bioui et les autres

Les stars à la barre



L'Algérie lance des hostilités cybernétiques contre le Maroc

DE GUERRE LÂCHE

Derby casablancais sans groupes Ultras

Un boycott et des messages forts...



GITEX 2025

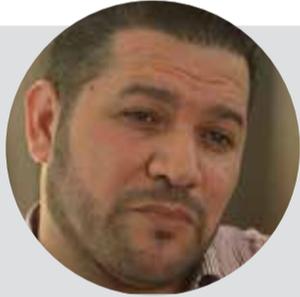
Au-delà du prestige et des effets d'annonce...



Le Directeur général de l'agence de développement du Digital Mohammed El Melyani.

Énième crise franco-algérienne

La junte des caporaux perd son sang froid



Amir Boukhros

Confus

DE CANARD

Plan d'autonomie, Washington prend les choses en main



L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Ahmed Attaf



L'incon-séquence jusqu'au bout



Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou
Directeur de la publication

Plan d'autonomie, Washington prend les choses en main

L'histoire semble s'accélérer pour le dossier du Sahara marocain. En l'espace de quelques jours, une feuille de route, parrainée par les États-Unis, a été définie en vue de la mise en œuvre du plan d'autonomie marocain dont Washington a renouvelé le soutien dans le sillage de la reconnaissance de la marocanité du Sahara en décembre 2020 par Donald Trump. Recevant son homologue marocain Nasser Bourita le 5 avril 2025, le secrétaire d'État Marco Rubio a réaffirmé dans un communiqué officiel que « les États-Unis reconnaissent la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental et soutiennent la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc comme seule base d'une solution juste et durable au différend. » Dans le même document, le Département d'État souligne que « les États-Unis continuent de croire qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la seule solution réalisable, » et que le Secrétaire d'État « a réaffirmé l'appel du président Trump aux parties pour qu'elles engagent des discussions sans délai, en utilisant la proposition d'autonomie du Maroc comme seul cadre pour négocier une solution mutuellement acceptable. » C'est clair, net et précis. L'offensive diplomatique américaine s'inscrit dans un cadre redynamisé avec une réorientation exclusive de la mission de l'envoyé personnel du secrétaire Staffan de Mistura vers la mise en œuvre de la solution politique. Ce qui passe évidemment par l'adhésion de toutes les parties au conflit, essentiellement l'Algérie, le géniteur du Polisario, qui joue depuis toujours les obstrucateurs du processus du règlement du différend régional qu'elle a elle-même fabriqué. Il fallait agir de manière ferme pour mettre fin au statu quo où il s'est enlisé malgré la succession de plusieurs envoyés personnels du secrétaire général de l'ONU qui, il faut le reconnaître, ont manqué d'engagement pour faire avancer le dossier. Un paradoxe surtout que le plan d'autonomie généreusement proposé par le Maroc en 2007 bénéficie d'un large consensus international renforcé par la reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara, suivie de celle l'Espagne et de la France. Du côté de Rabat, l'optimisme est de rigueur avec le sentiment que l'issue voulue par le Maroc à ce conflit factice n'a jamais été aussi proche. Un état d'esprit que traduit clairement la déclaration à la presse du représentant permanent aux Nations-Unies Omar Hilale: « Nous espérons célébrer la fin heureuse de ce conflit, une fois pour toutes, à l'occasion du 50ème anniversaire de la Marche Verte », célébrée chaque 6 novembre. Sauf manœuvres algériennes de dernière minute pour bloquer l'arrivée, le cas échéant, à un accord définitif, tout devrait fonctionner selon le nouveau

calendrier américain. La tournure prise par la première cause nationale, sous l'impulsion américaine, n'est évidemment pas du goût de la junte militaire algérienne qui a n'a jamais été aussi isolée, déboussolée et aux abois. La réaffirmation du soutien US au plan d'autonomie a conduit d'ailleurs le ministre algérien des Affaires étrangères à se fendre d'un communiqué de désapprobation où elle a rappelé son verbiage habituel stérile sur « le droit d'autodétermination » du « peuple sahraoui » et la nécessité d'en finir avec la « décolonisation » conformément à l'esprit de « la Charte des Nations-Unies ». Le temps est aussi venu pour que ce pseudo-argument, mensonger et fallacieux, soit battu en brèche. Comment ? en faisant sortir le dossier du Sahara de la quatrième commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, où il n'a rien à faire, compte tenu de l'évolution positive qu'il a connue et de l'éclatement de la vérité sur cette escroquerie monumentale.

L'offensive diplomatique américaine s'inscrit dans un cadre redynamisé avec une réorientation exclusive de la mission de l'envoyé personnel du secrétaire Staffan de Mistura vers la mise en œuvre de la solution politique.

Non, le Sahara n'est pas « la dernière colonie d'Afrique » comme le soutiennent les séparatistes et leur sponsor algérien lors des réunions de cette instance onusienne. « Le peuple » auquel fait référence le bla-bla algérien est l'otage d'une bande de mercenaires, baptisée Polisario, qui s'est recyclée depuis plusieurs années dans le terrorisme dans la région sahélo-saharienne après avoir été engendrée par les services algériens dans les années 70 pour nuire aux intérêts du Royaume. D'ailleurs, l'administration Trump, qui n'est pas née de la dernière pluie, envisage, via un le républicain Joe Wilson, la possibilité d'inscrire les pantins dangereux d'Alger entraînés et armés par l'Iran sur la liste noire

des groupes terroristes. Sortir l'affaire du Sahara marocain de la quatrième commission et déclarer le Polisario organisation terroriste n'est que justice. Dans ce contexte, la présence de Minurso (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), créée en avril 1991, est devenue caduque, faisant figure comme en témoigne son appellation de vestige d'un passé révolu. Le mandat de cette structure ne devrait objectivement plus être reconduit par le Conseil de sécurité, du moins sa forme initiale et céder la place à une mission humanitaire chargée de recenser et documenter les violations récurrentes des droits humains dans les camps de Tindouf où sont séquestrés depuis plusieurs décennies des milliers de sahraouis. Ces derniers rêvent de réintégrer le Maroc mais ils sont pris au piège par la soldatesque algérienne qui les maintient en détention dans des conditions dramatiques en leur faisant miroiter la chimère de l'indépendance. ▀



Côté **BASSE-COUR**



Génocide à Gaza Une photo déchirante primée

C'est la photo bouleversante, tragique, d'un garçon palestinien de 9 ans, qui a perdu ses deux bras en fuyant une attaque sioniste à Gaza. Elle est tellement poignante qu'elle a décroché, jeudi 17 avril, le premier prix du World Press Photo 2025. L'image, saisie par la photographe palestinienne originaire de Gaza, Samar Abu Elouf, pour le New York Times, est un portrait du jeune Mahmoud Ajjour, évacué à Doha après qu'une explosion lui a arraché un bras et mutilé l'autre l'année dernière

« Travailler sur ce projet a été une expérience unique mais douloureuse », a déclaré Mme Abu Elouf lors de la remise des prix à Amsterdam. « Les enfants palestiniens ont payé un lourd tribut aux horreurs qu'ils ont vécues. Mahmoud est l'un de ces enfants », a ajouté la photo journaliste autodidacte. « C'est une photo silencieuse, qui pourtant parle très fort. Elle raconte l'histoire d'un garçon, mais aussi d'une guerre encore plus large qui impactera les générations futures », a indiqué pour sa part Joumana El Zein Khoury, directrice exécutive de World Press Photo. Cette œuvre puissante dit en effet toute la sauvagerie et la barbarie des sionistes qui massacrent et mutilent depuis le 7 octobre 2023 les enfants et les femmes de Gaza sans aucun état d'âme ! ▶



Gitex 2025

Maroc Telecom expose des solutions high-tech sur mesure

Après une participation réussie aux éditions 2023 et 2024 de Gitex Africa, le Groupe Maroc Telecom revient dans l'édition avec une panoplie de nouveaux services novateurs conçus pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale. Ce qui permet au Groupe Maroc de conforter son leadership technologique et son positionnement en tant qu'expert proche de ses clients.

Lors du salon Gitex Africa 2025, le leader national des télécoms a présenté plusieurs solutions innovantes comme la Marketplace MT Cloud qui propose aux entreprises de toutes tailles une gamme étoffée de services cloud destinés à répondre à leurs besoins spécifiques, les applications Zoho basées sur le Cloud, conçues pour faciliter la gestion des entreprises (relation client, comptabilité, collaboration en équipe), d'optimiser les activités et d'améliorer l'efficacité opérationnelle ou l'offre SD-WAN élaborée pour accompagner les entreprises, via un dispositif d'automatisation et de simplification nouvelle génération, dans la modernisation, le développement technologique et la sécurité de leur infrastructure réseau. ▶

Huile d'argan Rare, précieuse et parfois frauduleuse



Un patrimoine à préserver.

L'initiative du Maroc, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté, le mercredi 3 mars 2021, une résolution proclamant le 10 mai Journée internationale de l'arganier. Une résolution coparrainée par 113 États membres et adoptée par consensus.

Quel bilan faire de la culture et du business de l'argan, confrontés à plusieurs contraintes qui ont fait flamber les prix de ce produit très prisé. La valorisation de l'arganier, arbre spécifique aux régions d'Agadir et Essaouira, a permis la création d'un nombre croissant de coopératives et unités de production dans le sillage du contrat-programme de développement de la filière pour la période 2012-

2020 lancé dans le cadre du Plan Maroc Vert. Ce qui a permis la réhabilitation de plus de 164 000 hectares de superficie forestière et la plantation de 10 000 hectares d'arganiers agricoles. Côté commercialisation, l'huile d'argan a enregistré en 2021 un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de DH pour un volume à l'export de 31 millions de dollars.

L'engouement pour l'huile d'argan est tel que ses prix ont connu depuis quelques mois une envolée spectaculaire sur le marché national. Autour de 600 DH le litre contre 250 à 300 DH habituellement pour la version alimentaire. Cette flambée pouvait s'expliquer par la sécheresse qui avait pénalisé l'arboriculture. En effet, l'arganier est globale-

ment menacé. Chaque année, 600 hectares disparaissent, à cause de la sécheresse, mais aussi en raison des cultures maraîchères qui rapportent davantage à leur propriétaire. Derrière la flambée des prix de l'huile d'argan se cache en fait la main des grandes entreprises tournées vers l'export qui s'arrangent pour rafler l'essentiel de la matière première pour contrôler ensuite les prix de l'or vert du Royaume élevé à l'international au rang d'ingrédient naturel incontournable de la beauté. Une situation qui dégage des relents de spéculation et pénalise essentiellement les coopératives traditionnelles féminines qui n'ont plus les moyens de vivre de cette filière. Résultat: de nombreux groupements de femmes opérant dans le Souss ont fermé boutique ou changé d'activité. Dans l'indifférence des tuteurs du secteur qui semblent laisser faire. La rareté de la ressource et de sa cherté ont favorisé également l'émergence de pratiques frauduleuses avec l'apparition sur le marché de produits frelatés. Question qui coule de source: l'arganier comme activité génératrice de revenu pour les populations rurales et levier de développement du Maroc des campagnes est-il toujours d'actualité ? ▶

Maroc Telecom présente un avatar humain basé sur l'IA



Un groupe qui conforte son leadership technologique.

Dans une grande première historique pour le Maroc, Maroc Telecom s'est associé à XtendVision Technologies pour dévoiler le tout premier avatar humain interactif basé sur l'intelligence artificielle du pays, présenté sur le stand de l'opérateur télécom à l'occasion du GITEX Africa 2025 à Marrakech. Cette innovation révolutionnaire est rendue possible grâce au HoloVision X Elite, le système d'affichage holographique de dernière génération développé par XtendVision, un leader mondial des technologies immersives. L'avatar ultra-réaliste interagit naturellement avec les visiteurs — les accueille, répond à leurs questions en temps réel et les guide à travers les services de Maroc Telecom, tout en incarnant la vision de l'entreprise en matière de leadership numérique et d'expérience client intelligente. L'avatar a été conçu à l'image de la célèbre actrice marocaine Ibtissam Laaroussi, apportant une touche d'authenticité, de charme et de lien culturel à cette expérience interactive. Son apparence et sa voix ont été recréées numériquement à l'aide de technologies avancées d'IA et d'holographie, offrant une présence à la fois émotionnelle, engageante et immédiatement reconnaissable. L'avatar IA communique couramment en arabe, français et anglais, offrant une expérience fluide, humaine et personnalisée qui comble le fossé entre technologie de pointe et service client de qualité. ▶



Côté **BASSE-COUR**

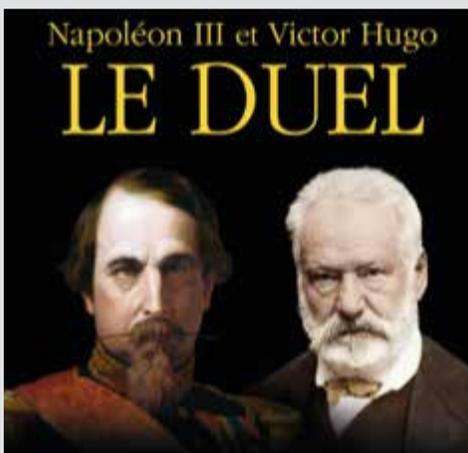


Beurgeois
GENTLEMAN

Les 10 plus beaux poèmes français depuis le 13ème siècle (6/10)

Victor Hugo (1802-1885) fut l'opposant le plus célèbre à Napoléon III, le neveu de Napoléon Bonaparte. Cet empereur accède au pouvoir par un coup d'Etat le 8 décembre 1851. Victor Hugo, qui avait été député sous la IIème République, s'empresse de dénoncer le nouvel empereur comme un criminel : « Napoléon le Petit ! Sa grandeur éblouit l'histoire. Quinze ans il fut le dieu qui traînait la victoire sur un affût ; l'Europe sous sa loi guerrière se débattit. Toi, son singe, marche derrière ! Petit, petit. Napoléon dans la bataille, grave et serein guidait à travers la mitraille l'aigle d'airain. Il entra sur le pont d'Arcole, il en sortit. Voici de l'or, viens, pille et vole. Petit, petit. Berlin, Vienne étaient ses maîtresses ; il les forçait, leste et prenant les forteresses par le corset. Il triompha de cent bastilles qu'il investit. Voici pour toi, voici des filles. Petit, petit. Il passait les monts et les plaines ; tenant en main la palme, les poudres et les rênes du genre humain ; il était ivre de sa gloire qui retentit. Voici du sang, accours, viens boire, petit, petit. Quand il tombe, lâchant le monde, l'immense mer ouvrit à sa chute profonde le gouffre amer ; il y plonge, sinistre archange et s'engloutit. Toi, tu te noieras dans la fange ! Petit, petit. »

Le 31 juillet 1853, Victor Hugo publia cet autre poème contre l'empereur : « Donc c'est fait. Dût rugir de honte le canon. Te voilà, nain immonde, accroupi sur ce nom ! Cette gloire est ton trou, ta bauge, ta demeure ! Toi qui n'as jamais pris la fortune qu'à l'heure, te voilà presque assis sur ce hautain sommet ! Sur le chapeau d'Essling tu plantes ton plumet. Tu mets, petit Poucet, ces bottes de sept lieues. Tu prends Napoléon dans les régions bleues. Tu fais travailler l'oncle, et, perroquet ravi, grimper à ton perchoir l'aigle de Mondovi ! Thersite est le neveu d'Achille Péliade ! C'est pour toi qu'on a fait toute cette Iliade !



C'est pour toi qu'on livra ces combats inouïs ! C'est pour toi que Murat, aux russes éblouis, terrible, apparaissait, cravaçant leur armée ! C'est pour toi qu'à travers la flamme et la fumée, les grenadiers pensifs s'avançaient à pas lents ! C'est pour toi que mon père et mes oncles vaillants ont répandu leur sang dans ces guerres épiques ! Pour toi qu'ont fourmillé les sabres et les piques. Que tout le continent trembla sous Attila et que Londres frémit ! Et que Moscou brûla ! C'est pour toi, pour tes Deutz et pour tes Mascarilles ! Pour que tu puisses boire avec de belles filles ! Et, la nuit, t'attabler dans le Louvre à l'écart. C'est pour monsieur Fialin et pour monsieur Mocquart que Lannes d'un boulet eut la cuisse coupée ! Que le front des soldats, entrouvert par l'épée, saigna sous le shako, le casque et le colback. Que Lasalle à Wagram, Duroc à Reichenbach expirèrent frappés au milieu de leur route ! Que Caulaincourt tomba dans la grande redoute ! Et que la vieille garde est morte à Waterloo ! C'est pour toi qu'agitant le pin et le bouleau, le vent fait aujourd'hui, sous ses âpres haleines, blanchir tant d'ossements. Hélas ! Dans tant de plaines, faquin, tu t'es soudé, chargé d'un vil butin ! Toi, l'homme du hasard, à l'homme du destin ! Tu fourres, impudent, ton front dans ses couronnes ! Nous entendons claquer dans tes mains fanfaronnes, ce fouet prodigieux qui conduisait les rois ! Et tranquille, attelant à ton numéro trois Austerlitz, Marengo, Rivoli, Saint-Jean-d'Acre ! Aux chevaux du soleil tu fais traîner ton fiacre ! (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Un séjour Omra tourne au cauchemar **Un millier de Marocains abandonnés en rase campagne en Arabie Saoudite !**

Le scandale de la compagnie saoudienne charter Manasik aviation prend de nouveau une tournure dramatique pour près d'un millier de Marocains qui ont accompli le rite de la Omra à la Mecque pendant les derniers jours de Ramadan. Depuis quelques jours, ils ont été abandonnés en rase campagne, comme le montre cette vidéo bouleversante, à une quinzaine de kilomètres de l'aéroport Roi Abdelaziz de Djeddah en Arabie Saoudite. Ces passagers devaient rentrer au Maroc le 5 avril mais faute de vol retour ils ont dû prolonger malgré eux leur séjour de quatre jours. La fin du calvaire se dessine enfin à l'horizon lorsque un représentant du ministère saoudien du Haj et de la Omra, raconte une passagère, leur a annoncé de sortir leurs billets retour du site du ministère et de se préparer pour le transfert. Une trentaine d'autocars ont été mobilisés pour les déposer à l'aéroport pour embarquer dans un vol programmé le 10 avril. Enfin la délivrance ? Pas du tout. Un nouveau calvaire les attend, qu'ils sont loin d'imaginer même dans leurs pires cauchemars. A leur grande surprise, les bus s'arrêtent



Le ministre des Habous et des Affaires islamiques
Ahmed Taoufik interpellé.

brutalement et ne continuent pas leur chemin vers l'aéroport. En fait, aucun avion n'attend ces malheureux voyageurs largués au milieu de nulle part, victimes visiblement d'une ruse pour les faire sortir de leurs hôtels et libérer les chambres qu'ils occupent au-delà de la date d'échéance. Sans argent, ni vivres, condamnés à passer la nuit dans les autocars et en plein désert, les "Mouatamirines" subissent une situation tragique. Les conditions sont pénibles surtout pour les personnes âgées et

malades qui ont besoin d'un minimum d'attention. Livrés à eux-mêmes, seul le silence du désert leur renvoie l'écho de leur détresse. Ces passagers ont-ils été victimes d'une escroquerie en se faisant vendre un séjour Omra sans billet retour ? La question se pose surtout lorsque l'on sait que le package comprenant l'hébergement et l'aérien ne dépasse pas 15.000 DH par personne. Une somme très modique pour un voyage Omra en haute saison (10 derniers jours de Ramadan) qui en formule basique coûte au moins le triple. Cherchez l'arnaque ! Cette affaire qui suscite de nombreuses questions doit faire l'objet d'une enquête sérieuse au Maroc pour déterminer les responsabilités et sanctionner les coupables. En attendant, le grand scandale réside dans le silence assourdissant des autorités marocaines, principalement le ministère des Habous et des Affaires islamiques, le ministère du Tourisme et celui des Affaires étrangères. Comment se fait-il que les responsables ne se soient pas mobilisés pour mettre fin à cette situation inhumaine en faisant rapatrier nos concitoyens piégés dans le désert saoudien ?



Le Maigret du CANARD



Procès de Naciri, Bioui et les autres

Les stars à la barre

L'affaire baptisée « Escobar du Sahara » commence à révéler ses secrets au gré des témoignages des principaux accusés. compte-rendu.

LAILA LAMRANI

Lors de sa comparution vendredi 11 avril devant les juges de la Cour d'appel de Casablanca, l'ex-patron du WAC Saïd Naciri et ex-président PAM du Conseil préfectoral de Casablanca a nié les faits qui lui sont reprochés. «J'ai suffisamment de preuves pour faire éclater la vérité et démontrer mon innocence », a-t-il lancé en substance au terme de la lecture de l'acte d'accusation axé principalement sur la détention, vente et exportation de drogues. Suspense. Quels documents irréfutables compte-t-il produire ? Démarche sincère ou coup de bluff? Suspense... Sur ce, suspension de l'audience, dirigée de main de maître par le président Ali Torchi, et rendez-vous a été donné pour le 18 avril en vue de la reprise de son audition.

Dans le cadre de cette affaire tentaculaire qui met en lumière la collusion entre des hommes politiques et les réseaux de trafic de drogue, les juges ont déjà entendu la majorité des 25 accusés sur lesquels pèsent une kyrielle de charges : «faux en écriture publique», «faux et usage de faux», «extorsion de fonds», «falsification», «participation à une entente en vue de la détention, l'exportation et la commercialisation de drogues», «recel», «usage de faux en écriture publique», «faux témoignages», «mise en service de véhicules sans immatriculation», «complicité» et «tentative d'exportation de stupéfiants sans autorisation des autorités compétentes».

L'un des principaux accusés dans le cadre de ce dossier où il est également question, en plus de trafic de drogue et d'or, de transactions immobilières suspectes en cash, a livré un témoignage qui révèle la nature de certaines accointances politiques qui facilitent les deals les plus douteux... Il s'agit de

Belkacem El Mir, ancien député PAM d'Oujda, agriculteur et lotisseur de son état. Poursuivi en état d'arrestation tout comme les autres co-accusés, celui-ci a raconté par le menu le film de la vente en juillet 2019 à Saïd Naciri d'une villa cossue de 1.650 m2 situé dans le quartier Californie à Casablanca pour un montant de 16,5 millions de DH dont 6,5 millions de DH payés en espèces et le reste sous forme de 5 chèques antidatés de 2 millions de DH chacun émis par la SARL Akab Promotion. M. Naciri en était le dirigeant jusqu'à 2007, ce qui ne l'a pas empêché de continuer à utiliser plus tard ses chèques pour se payer la villa en question qui se trouve au cœur de tous les soupçons. Saïd Naciri a intégré ce bien immobilier dans les statuts d'une société civile et immobilière (SCI) du nom de Prado qu'il a créée pendant l'année de son rachat, un artifice qui lui permet d'échapper au fisc en cas de la revente de la propriété en SCI...

Le statut de la villa de Californie est entouré de mystères. Haj Ahmed Ben Brahim, le baron de drogue malien par qui ce scandale retentissant est arrivé, qui purge une peine de 10 ans de prison au Maroc, en revendique la propriété alors que M. El Mir soutient l'avoir acquise en 2013 auprès de son beau-frère qui n'est autre que le PAM Abdenbi Bioui qui forme avec Saïd Naciri les deux principales têtes d'affiche judiciaire de cette affaire à tiroirs. M. Ben Brahim a accablé ce tandem en déclarant lors de son interrogatoire par la BNPJ avoir « démarré le trafic de drogue à partir du Maroc en 2013, en partenariat avec Bioui et Naciri ».

« Je me souviens que M. Naciri m'avait remis de l'argent en cash dans le parking du Parlement », avoue M. El Mir, non sans qu'il soit interrogé sur l'origine de ces montagnes d'argent que la justice soupçonne de provenir du trafic de stupéfiants. « Je n'en ai aucune idée », a ré-



Abdenbi Bioui et Saïd Naciri.

pondu celui qui se trouve aussi au centre d'accusations en relation avec l'importation depuis la région sahélienne de plusieurs centaines de kilos d'or en passant par la frontière sud du Maroc jusqu' à Oujda à l'est. Un trafic entre le Maroc et la Mauritanie auquel a participé l'ex-patron du WAC déchu, à en croire la déposition de Belkacem El Mir. C'est à partir de la capitale de l'Oriental que M. El Mir, présenté comme l'un des chefs du réseau de trafic de drogue, que Abdenbi Bioui, alors président de la région de l'Oriental, est accusé d'avoir dirigé pendant environ deux décennies un réseau qui aurait exporté, moyennant une série de complicités, quelque 200 tonnes de cannabis vers l'Algérie. Avec la complicité de son frère, Abderrahim, qui lors de son audition par la justice en mars dernier, a nié tout lien avec le trafic des stupéfiants, allant jusqu'à indiquer que les

dizaines de millions de DH ayant transité sur ses comptes après 2022 provenaient des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. « Les trafiquants ne méritent pas 10 ou 20 ans de prison, ils méritent la peine capitale », a-t-il affirmé devant les juges, pensant qu'il pourra s'en tirer à bon compte avec ce genre de réflexion. Selon les statuts de la société, Abderrahim Bioui est le propriétaire et le gérant de Bioui Travaux spécialisé dans le BTP. Il s'agit d'une entreprise fondée et gérée dans les faits par son frère aîné qui a fait jouer ses appuis politiques dans l'establishment pour obtenir des marchés publics colossaux auprès du ministère de l'Équipement. Abdenbi, qui n'a pas encore été entendu par les juges a certainement des choses intéressantes à raconter surtout la face cachée et sombre de ses activités... ▶





Le Maigret **du CANARD**



L'Algérie lance des hostilités cybernétiques contre le Maroc

DE GUERRE LÂCHE

Tout porte à croire que l'Algérie a introduit une nouvelle ligne de front dans sa belligérance contre le Maroc : le cyberspace.

LAILA LAMRANI

Après avoir échoué dans sa guerre d'usure par Polisario interposé à faire plier son voisin et à entraver sa marche vers le développement, consciente qu'elle a tout à perdre dans un conflit armé conventionnel avec le Maroc, launte algérienne a décidé de s'engager sur la voie du cybercrime. Preuve, les actes de piratage revendiqués par un groupe de hackers algériens menés contre un certain d'institutions stratégiques nationales. Ces offensives criminelles, dont la plus spectaculaire est celle qui a abouti au siphonage de la base de données intégrale de la CNSS, ont immédiatement mis en alerte les centres du pouvoir au Maroc. L'action des pirates ne s'est pas limitée à dérober la base de données et à la diffuser sur leur chaîne Telegram (fermée depuis) mais elle a porté également sur la manipulation de de certaines données notamment les déclarations de salaires de certains dirigeants emblématiques dont la fiche de paie affiche des chiffres astronomiques! L'objectif des cybercriminels et leurs commanditaires est clair: alimenter la haine de classe et la tension en entreprise. Nous sommes visiblement face à une tentative de déstabilisation sociale insidieuse. L'affaire est assez grave pour ne pas sonner la mobilisation. Celle notamment de la mobilisation de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) rattachée à la Défense nationale qui a émis en date du 11 avril un bulletin de sécurité, relayant une alerte de Wordpress sur la correction d'une vulnérabilité affectant les versions du plugin « SureTriggers. «L'exploitation de cette vulnérabilité peut permettre

à un attaquant distant le contournement de mesures de sécurité », lit-on dans le bulletin du régulateur qui joue convenablement son rôle. Le risque cyber est devenu si important que bon nombre d'établissements stratégiques ont décidé par mesure de précaution de suspendre leurs prestations électroniques. C'est le cas de l'agence de la Conservation foncière, institution stratégique, qui gère des données très sensibles avec des accès tiers comme les notaires et la direction des impôts. Ce qui est de nature à augmenter le risque d'intrusion si les ordinateurs ne sont pas outillés pour se protéger contre les intrusions informatiques. A ce niveau-là, la DGSSI a du pain sur la planche pour sécuriser les systèmes informatiques des institutions stratégiques et leurs utilisateurs externes. Sites peu protégés, en mal de maintenance régulière et de suivi par des spécialistes en cybersécurité reconnus, les failles rendent les bases de données perméables à des fuites massives et préjudiciables. Verrouiller les portes numériques est un chantier immense qui passe par plusieurs préalables, essentiellement la formation de profils techniques capables d'anticiper les méthodes des hackers et de suivre l'évolution constante des logiciels malveillants utilisés pour infiltrer les systèmes d'information.

Dans un monde où les menaces numériques se multiplient et évoluent à une vitesse phénoménale, la cybersécurité est devenue une préoccupation essentielle pour les entreprises et les individus. Protéger les systèmes d'information ne se limite plus à la simple mise en place de pare-feux ou d'antivirus. Face à la sophistication croissante des cybermenaces, une stratégie efficace marche sur trois pieds : la cyberprotection, la



Le Maigret du CANARD



cyberdéfense et la cyberrésilience. Ensemble, ces trois piliers concourent à construire un cadre solide qui permet non seulement de prévenir les attaques, mais aussi de détecter la menace, réagir et rebondir rapidement après un incident. Il est clair que le régime algérien criminel est en train de tester les limites du Maroc dans ce domaine hautement stratégique.

Il faut dire que les attaques de l'ennemi ont révélé bien des failles dans la sécurité informatique défensive, notamment à l'échelle de la CNSS. Ce piratage constitue un tournant dans l'histoire des cyberattaques puisque les hackers algériens, qui ont revendiqué

l'attaque sous l'appellation de « Jabaroot DZ », sont parvenus à siphonner l'intégralité de la base de données de l'entreprise. Soit 54.000 fichiers PDF, comprenant des données relatives de près 500.000 sociétés et 2 millions d'affiliés. Le hacking ne s'est pas fait en quelques jours ou semaines. Cela a dû prendre beaucoup de temps... Les informations compromises d'ordre à la fois personnel et professionnel sont nombreuses: en plus du nom de l'assuré, son numéro de la CIN, le nom de l'entreprise, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone du dirigeant et même son relevé d'identité bancaire. Ce n'est pas une fuite, c'est un déluge !

Casablanca, Le 12 Avril 2025

CYBERATTAQUE CONTRE LA CNSS INFORMATION AUX ASSURÉS ET AFFILIÉS

La CNSS a fait l'objet d'une série d'attaques cybernétiques visant à contourner ses dispositifs de sécurité. Ces attaques ont causé en date du 08 Avril 2025, une fuite de données dont les origines et les contours sont en cours d'évaluation.

La CNSS regrette que certaines données personnelles aient fait l'objet de fuite et aient été diffusées sur les réseaux sociaux, bien que leur caractère soit souvent faux, inexact ou tronqué.

A cet effet, la CNSS en collaboration avec les autorités compétentes a procédé à la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité permettant de limiter l'étendue de l'attaque et renforcer l'infrastructure.

En outre et dans un souci permanent de protection de vos données personnelles, la CNSS ne cesse de renforcer l'ensemble de ses mesures de sécurité afin de garantir un niveau de protection maximal de ses systèmes.

A ce titre, nous avons limité provisoirement l'accès à certaines fonctionnalités de nos portails, et appelons dans ce contexte nos assurés et affiliés à faire preuve de plus de vigilance.

Voici quelques recommandations à suivre :

- ← Changez vos mots de passe régulièrement, en privilégiant des combinaisons complexes (majuscules, minuscules, chiffres et symboles).
- ← Ne communiquez jamais vos identifiants par téléphone, SMS ou courriel.
- ← Méfiez-vous des messages et appels suspects se faisant passer pour la CNSS, surtout s'ils contiennent des liens ou demandes inhabituelles.
- ← Consultez exclusivement les informations officielles via notre site www.cnss.ma.

Nous continuons à travailler d'arrache-pied pour analyser l'impact de ces attaques et renforcer la sécurité de nos systèmes d'information, et vous tiendrons informés de tout nouveau développement.



GITEX Africa Morocco 2025

Le Groupe Barid Al-Maghrib intègre la langue amazighe dans ses services



Amal El Fallah Seghrouchni, ministre chargée de la Transition Numérique et Amin Benjelloun Touimi, directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib.

En marge de la 3^e édition du Salon GITEX Africa Morocco 2025, une convention de partenariat a été signée, le 14 avril 2025 à Marrakech, entre le ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et le Groupe Barid Al-Maghrib. S'inscrivant el cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales et du programme gouvernemental 2021-2026 relatif à l'opérationnalisation du caractère officiel de la langue amazighe, Ce partenariat vise à renforcer

l'intégration de cette langue nationale dans les services offerts par Barid Al-Maghrib, notamment les centres espaces d'accueil et d'information, les centres d'appel et les totems signalétiques.

Derby casablancais sans groupes Ultras

Un boycott et des messages forts...

Jamais derby casablancais n'a été aussi fade et banal. Les gradins étaient presque vides et froids. Ni enthousiasme, ni ferveur, ni chants, ni tifos. Un silence assourdissant.

En cause, le boycott des groupes Ultras des deux camps, WAC et Raja, du match de dimanche 13 avril 2025. Les Green Boys, Eagles (Raja) et les Winners (Wydad) sont restés inflexibles malgré la tentative des responsables de leur faire changer d'avis. Frustration du côté de la Fédération royale marocaine du football qui comptait faire du derby une célébration officielle de la réouverture du stade Mohammed V, qui a fait l'objet de travaux de rénovation, en prévision de la CAN 2025.

D'habitude rivaux, les Ultras des deux clubs historique de Casablanca sont tombés d'accord sur les raisons du boycott qu'ils ont partagés avec les responsables avant de les coucher noir sur blanc dans un communiqué conjoint rendu public le lendemain de cette rencontre sans ambiance ni spectacle qui s'est soldé par un score de 1-1.



Ni tifos, ni ferveur sur les gradins. On dirait un match sans enjeu !

Au rang des principales critiques formulés figure la gestion jugée chaotique du chantier de la mise à niveau du stade Mohammed V. Les Ultras des deux bords dénoncent « des milliards dépensés sans résultats tangibles », « des réparations superficielles répétitives » et « une inflation des budgets sans reddition de comptes ». Ils rappellent qu'en huit ans, l'enceinte mythique a été fermée à trois reprises pour travaux, sans évolution significative. Pendant ce temps, d'autres villes ont vu émerger des stades modernes dans des délais records. Un complot contre Casablanca? Sans aller jusqu'à l'affirmer clairement, les mécontents ont des raisons de le penser surtout que la capitale économique, bastion historique du football national, ne fait pas partie des villes choisies pour abriter des matchs de la CAN 2025 et de la Coupe du monde 2030. A cet égard, ils déplorent notamment l'éloignement du futur stade en construction à Ben Slimane et l'indigence des infrastructures sportives locales. A ces griefs s'ajoutent bien d'autres comme les peines de prison jugées excessives frappant les jeunes membres du mouvement ultra, malgré l'absence de victimes, les « campagnes de diffamation orchestrées par certaines voix médiatiques », qui dénigrent le mouvement ultra en le présentant comme un danger public.

« La passion ne s'apprivoise pas », concluent les Ultras dans leur communiqué historique qui respire une immense frustration mâtinée de colère. Ce boycott n'est pas une fuite, précisent-ils, mais un message fort adressé à ceux qui banalisent l'échec sportif et institutionnel. Une manière de dire que le public casablancais n'est pas un simple décor, une source de recettes ou un instrument marketing mais un acteur footballistique majeur avec lequel il faut compter.



Le Maigret du CANARD



Piratage de la base de données de la CNSS

Dommmages incalculables à tous les niveaux

Les conséquences de la cyberguerre peuvent être plus ravageuses et pernicieuses que celles de la guerre conventionnelle. Les dégâts incalculables provoqués par le piratage des données sensibles de la CNSS, revendiqué par un groupe de hackers algériens, en est la parfaite illustration.

AHMED ZOUBAÏR

La digitalisation du monde de l'entreprise expose celle-ci à une série de menaces. Les captations de data, l'intrusion malveillante d'un système ou encore la manipulation à but mercantile, sont devenues monnaie courante. D'où la nécessité impérieuse pour les entreprises d'investir dans des moyens de protection solides afin d'assurer leur protection et leur pérennité.

De nos jours, toute guerre qu'elle soit larvée ou déclarée est accompagnée d'une dimension numérique.

Les conséquences de la cyberguerre peuvent être plus ravageuses et pernicieuses que celles de la guerre conventionnelle. Le piratage des données sensibles de la CNSS, revendiqué par un groupe de hackers algériens, en est la parfaite illustration. Cette dataleak, sans précédent dans l'histoire du Maroc de par son ampleur, a provoqué des dégâts incalculables à tous les niveaux (économiques, financiers, professionnels, sociaux, personnels, juridiques...), révélant au grand jour des écarts de salaires colossaux dans les entreprises tant privées que publiques. Ce qui relevait du domaine du secret et de la confidentialité ne l'est plus puisque tout le monde, y compris le citoyen lambda, connaît les revenus de tout le monde, ce qui n'est pas sans conséquences sur le climat social déjà plombé par la vie chère et les rapports professionnelles à l'intérieur de nombreuses sociétés où l'égalité de rémunération pour un travail ou grade égal n'est pas, chiffres à l'appui, souvent respectée. Découvrir par exemple que son collègue touche plus que lui alors qu'il occupe un poste hiérarchiquement important ou que sa boîte est truffée de salariés fantômes grassement payés n'a rien de plaisant, cela crée de la tension au travail et met les patrons dans une situation pour le moins embarrassante. Le mécontentement s'est propagé comme un venin jusque dans les entreprises familiales où

des employés issus de la même famille ont constaté en consultant la grille des salaires déclarés que le père fondateur ne pratique pas l'équité salariale entre ses propres enfants. Ambiance... On peut multiplier à l'envi les cas de figure vécus comme une injustice par de nombreux salariés, et qui sont de nature à mettre à mal la convivialité au travail. Tout cela c'est du pain béni pour les syndicats qui ne manqueront pas, alors que le 1er mai approche, d'utiliser la question des écarts de revenus pour faire monter les enchères.

Ce n'est que là qu'un aspect des dégâts provoqués par la captation de la base de données de la CNSS. Plus qu'une simple atteinte aux données personnelles, nous sommes en face d'une acte de violation de l'intimité de plus de 2 millions d'assurés dont les coordonnées relèvent désormais du domaine public. Eusurpation d'identité est une pratique courante et la possibilité que leurs numéros de CIN tombent entre



Le siège de la DGSSI à Rabat.

des mains malveillantes pose un problème sécuritaire de premier plan. Une entreprise aussi stratégique que la CNSS qui manipule de la data hautement sensible aurait dû procéder autrement pour se prémunir contre des cyberattaques. Recourir aux services de la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) rattachée à la Défense nationale. Cette direction réalise plusieurs missions dont l'assistance et le conseil pour le compte des « administrations et organismes publics ainsi que pour le secteur privé pour la mise en place de la sécurité de leurs systèmes d'information », la veille technologique pour anticiper les évolutions numériques et proposer des solutions de confiance en matière de sécurité des systèmes d'information. La DGSSI organise aussi des sessions de formation au profit du personnel des entités relevant du secteur public. Il est surprenant que les dirigeants de la CNSS, dont le caractère stratégique n'échappe à personne, n'aient pas jugé utile de s'attacher ses services, lui préférant des boîtes dans le privé... ! Sous d'autres cieux, le monde économique fait appel à de grands noms de la défense spécialisés dans la cyber sécurité et non aux

enseignes locales dont l'expertise n'est pas reconnue. On ne badine pas avec les informations sensibles de la nation. En France par exemple, la cyberdéfense est garante de la souveraineté nationale. Avec de nombreux acteurs, le ministère des Armées contribue de manière importante à la protection des systèmes d'information dans le cyberspace. Dans son avis de 2024 consacré au bilan d'étape de l'AMO, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a d'ailleurs émis des réserves sur la politique d'externalisation par la CNSS du traitement des dossiers maladies jugée non " sans risques pour la protection des données personnelles". Une pratique à haut risque pour le principe de cloisonnement des données et la protection de leur confidentialité. Dans ce contexte violent et très tendu, les États deviennent des cibles directes, avec des conséquences pour leurs infrastructures administratives, leurs services essentiels comme les transports, la finance et leurs populations. Omniprésente dans le monde trouble d'aujourd'hui, cette dimension cybernétique doit être prise en compte par les dirigeants marocains pour construire un « bouclier numérique » digne de ce nom. ▀

Fuite de la base de données de la CNSS

La CNDP invite les victimes à la saisir...

La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) tient à sensibiliser les différents publics contre les risques liés à l'utilisation de données à caractère personnel, qui seraient issues d'une fuite, ou publiées sur des canaux non autorisés et ce, suite à la série d'attaques de cybersécurité ayant fait fuiter, en particulier, des données de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS). Dans un communiqué, la CNDP rappelle que le traitement licite de données à caractère personnel repose sur le consentement éclairé de la personne concernée ou sur un cadre légal autorisé par la loi n°09-08, ajoutant que toute information obtenue en dehors de ce cadre est illicite, et son utilisation constitue une infraction. A cet égard, la CNDP souligne qu'elle est, en particulier, investie de prérogatives d'investigation et d'enquête, en vertu de l'article 30 de la loi n°09-08, lui permettant de s'assurer que les responsables du traitement des données à caractère personnel, d'une part effectuent ce traitement en conformité avec la loi n°09-08, et d'autre part, que les données à caractère personnel traitées sont protégées d'une manière conforme aux dispositions de l'article 24 de la loi n°09-08. A ce titre, et conformément à sa mission, précise le communiqué, la CNDP se tient prête à recevoir et traiter les plaintes de toute personne physique estimant être victime de fuites ou de publication illicite de données personnelles et diligentera une enquête pour vérifier la conformité du traitement desdites données aux dispositions de la loi n°09-08 et de ses textes d'application, notamment à la lumière des premières vérifications réalisées par certains acteurs qui ont permis de relever que certains documents fuités, attribués à cette attaque cybernétique, se sont avérés faux, inexacts ou tronqués. ▀



Le président de la CNDP Omar Seghrouchni.

Le président de la CNDP Omar Seghrouchni. A ce titre, et conformément à sa mission, précise le communiqué, la CNDP se tient prête à recevoir et traiter les plaintes de toute personne physique estimant être victime de fuites ou de publication illicite de données personnelles et diligentera une enquête pour vérifier la conformité du traitement desdites données aux dispositions de la loi n°09-08 et de ses textes d'application, notamment à la lumière des premières vérifications réalisées par certains acteurs qui ont permis de relever que certains documents fuités, attribués à cette attaque cybernétique, se sont avérés faux, inexacts ou tronqués. ▀



Le Maigret du CANARD



GITEX 2025

Au-delà du prestige et des effets d'annonce...

L'évènement incontournable, le must event comme disent les anglo-saxons, du début de cette semaine c'est la 3ème édition de Gitex Morocco Africa qui s'est déroulée à Marrakech du 14 au 16 avril 2025. Ce grand raout technologique, qui a englouti la bagatelle de 50 millions de DH rien qu'en chapiteaux, a suscité un engouement monstre chez les élites nationales, économiques et gouvernementales, qui mettent à un point d'honneur d'y débarquer de manière ostentatoire. Reste à connaître les véritables ressorts de cet emballement extraordinaire : la volonté des dirigeants marocains de saisir les opportunités high tech offertes par ce salon mondialisé de l'innovation et des startup ou le désir de jouer les m'as-tu-vu, surtout lors de la cérémonie d'ouverture... Mais les questions essentielles restent sans réponses : quid des bilans des deux éditions précédentes ? Ont-ils réellement contribué à poser les jalons de l'économie numérique nationale ? Des startups locales ont-elles séduit des investisseurs internationaux ? Rien de tout cela n'a fait l'objet de la moindre communication de la part du maître de céans, en l'occurrence la très discrète agence de développe-

ment du digital (ADD). Une enseigne qui s'est fait connaître plus par son appel d'offres contesté à 120 millions DH pour l'organisation de Gitex 2025 remporté par une société nouvellement créée que par le dynamisme de ses responsables dans l'évolution technologique du pays et l'amélioration de ses infrastructures numériques, déstabilisées d'ailleurs par des cyberattaques en série d'une ampleur sans précédent revendiquées par des hackers algériens.

L'ambition des promoteurs de ce salon doit aller au-delà d'une simple plateforme marocaine de prestige servant de connexion de l'écosystème technologique africain pour le transformer en véritables opportunités pour les startup nationales. Or, celles-ci ont décroché en 2024 une levée de fonds de 82 millions de dollars seulement, plaçant le Maroc à la 6ème place à l'échelle continentale, derrière le Nigeria, l'Afrique du sud, l'Egypte, le Kenya et le Ghana. Remonter dans le classement ne mérite-t-il pas de figurer comme objectif prioritaire dans l'action du ministère de la Transition numérique?

Abdellah Chankou

RAID MED
BY SAÏDIA RESORTS

3ÈME ÉDITION

RAID MULTISPORTS
LE CHALLENGE SPORTIF ET ÉCO-RESPONSABLE

DU 29 AVRIL AU 04 MAI 2025 SAÏDIA-NADOR

POUR PLUS D'INFORMATION: **06 70 02 72 11** WWW.RAIDMEDMROC.COM

SPONSOR OFFICIEL



PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



SPONSORS SILVER



SPONSORS PLATINUM

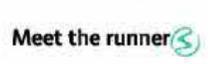


PARTENAIRES

AU PROFIT DE



ORGANISE PAR





Bec et ONGLES



Le ministre algérien des Affaires étrangères Ahmed Attaf

L'inconséquence jusqu'au bout

Une équipe du Canard a été reçue par le ministre algérien des Affaires étrangères Ahmed Attaf dans la foulée de la nouvelle crise diplomatique provoquée avec la France.

Propos recueillis par **LAILA LAMRANI**

A peine l'Algérie a-t-elle annoncé sa réconciliation avec la France qu'elle entreprend de la torpiller avec sa décision d'expulser 12 agents de l'ambassade de France !

Je vous fais remarquer que c'est la France qui a repris les hostilités en mettant en examen trois de nos ressortissants dont un agent consulaire pour leur implication dans l'enlèvement et la séquestration d'un influenceur opposé à notre régime. Alors, nous avons riposté de manière forte pour imposer un bon coup de frein à la désescalade diplomatique en cours.

Mais c'est normal qu'ils soient interrogés par la justice français compte tenu de la gravité des faits qui leur sont reprochés...

Non, ce n'est pas normal. En France, le régime algérien agit en terrain conquis. On fait ce qu'on veut et la France doit nous soutenir contre nos

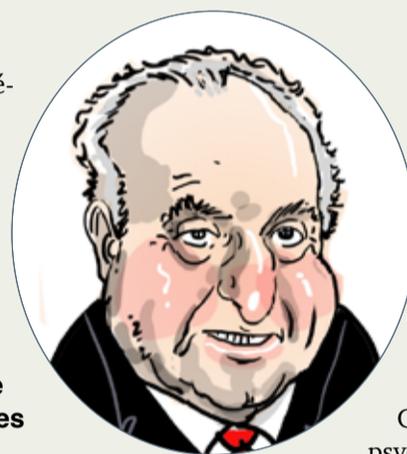
détracteurs. Et puis, le président Macron aurait dû intervenir pour faire libérer nos braves hommes. Il ne l'a pas fait et il doit en assumer la responsabilité.

Le président français n'a pas le droit d'intervenir dans une affaire de justice au nom de la séparation des pouvoirs...

Balivernes ! C'est quand même le président. Cette affaire n'aurait pas dû se produire.

Mais un diplomate n'a pas à tremper dans des affaires criminelles...

Nos diplomates sont multitâches, surtout en



France où s'active une multitude de voyous qui détestent notre jungle unique au monde. Et puis, organiser et séquestrer un petit voyou est un acte sans grande importance. Il n'est pas mort.

L'Algérie adore les crises et quand il y'en a pas elle les crée...

C'est à cela qu'on reconnaît les régimes psychopathes, qui considèrent la désescalade comme un signe de faiblesse. Nous sommes les champions du monde des crises sans fin. Crise avec le Maroc, crise avec la France, crise avec le Mali, crise avec les pays arabes. C'est notre ADN, nous aimons les crises, nous vivons des crises, notre régime s'en nourrit comme les vampires du sang humain. Sans crise, notre jungle perd sa légitimité, sa raison d'être. ▀

Office national des aéroports

L'aéroport Casablanca Mohammed V poursuit sa mue et se hisse aux standards internationaux

La nouvelle esplanade de l'Aéroport Casablanca Mohammed V inaugurée le 15 avril 2025 constitue un levier essentiel d'amélioration de l'expérience aéroportuaire, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Aéroports 2030 » de l'ONDA. Fini l'accès de tous les passagers par les portes habituelles du rez-de-chaussée pour accéder aux terminaux en prenant les ascenseurs. Ce qui ne contribuait pas à la fluidité des flux, occasionnant souvent des engorgements. Désormais, les voyageurs pourront se faire déposer directement au premier étage, accéder en fonction de leur compagnie aérienne à l'une des six portes dédiées et rallier leur comptoir d'enregistrement en moins de 2 minutes. Une petite révolution qui impactera positivement l'expérience client. Cette nouvelle configuration a permis la révision intégrale de la chaussée, de mettre en place un nouveau marquage des voies de circulation et des zones de dépose, ainsi qu'une signalétique modernisée pour une orientation plus lisible. Des totems informatifs ont été installés, associant



Désormais, les voyageurs pourront se faire déposer directement au premier étage et rejoindre les comptoirs d'enregistrement.

chaque compagnie opérant à l'aéroport avec sa porte et donnant accès directement à ses comptoirs d'enregistrement dédiés, tandis que l'éclairage a été renforcé pour garantir sécurité et confort à toute heure. En rendant l'accès plus

fluide dès l'arrivée, en simplifiant la lecture de l'espace, en diversifiant les options de dépose et en offrant gratuitement 10 minutes de dépose minute, cette nouvelle esplanade améliore significativement la qualité d'accueil

offerte aux passagers comme à leurs accompagnants. Elle marque ainsi une étape majeure dans l'évolution de l'expérience aéroportuaire, en plaçant le passager, l'efficacité et la clarté au cœur du dispositif. Par ailleurs, une nouvelle organisation des accès routiers a été déployée par l'ONDA pour permettre une structuration claire et hiérarchisée des flux passagers selon leur situation. Un dépose-minute pour les départs est donc directement accessible depuis l'esplanade niveau 1, pour les passagers véhiculés. Le 5 mars 2025, les dispositifs d'inspection à l'entrée, comme les scanners et portiques de détection, ont été supprimés afin de désengorger l'entrée du terminal sans sacrifier aux standards de sécurité. Le 15 mars, le double contrôle passeport a été remplacé par des portillons automatiques, réduisant ainsi les délais au passage frontière et améliorant la régulation des flux. Enfin, le 30 mars, l'aéroport a rouvert progressivement ses espaces publics, permettant aux accompagnants d'accéder à la zone d'enregistrement dans une atmosphère plus accueillante et conviviale. ▀



Can'Art et CULTURE



Printemps musical des Alizés **Brams à l'honneur**

Essaouira vibrera du 1er au 4 mai 2025, au rythme de Johannes Brahms, figure centrale de la 21e édition du Printemps Musical des Alizés, placée sous le thème "Aimez-vous Brahms ?"

Pendant quatre jours, la musique de chambre et l'art lyrique prendront leurs quartiers dans les lieux emblématiques de la cité balnéaire ouverte aux quatre vents, avec 12 concerts portés par une programmation d'exception entièrement conçue autour de l'œuvre de ce pilier du romantisme allemand. Présent dans chaque concert, Johannes Brahms est au cœur de cette édition comme un fil d'Ariane sensible et puissant. Chaque

concert du festival explore une facette de son univers musical : de la fougue des Danses hongroises à l'intimité des Liebesliederwalzer, de la richesse symphonique à la profondeur des œuvres de musique de chambre, Brahms y est tour à tour poète, architecte sonore, héritier de Beethoven et inspirateur de générations. Parmi les temps forts du festival, le concert d'ouverture à Dar Souiri réunit la violoncelliste Emmanuelle Bertrand et les solistes de l'Orchestre National d'Île-de-France autour du magnifique Sextuor n°1 de Brahms. Les concerts du soir, quant à eux, mettront en lumière l'Orchestre Philharmonique du Maroc dans un répertoire symphonique ambitieux incluant deux symphonies de Brahms.



Un grand moment de convivialité musicale.

Le public pourra flâner dans la médina d'Essaouira lors d'une promenade musicale en plein air, imaginée comme une respiration conviviale entre les concerts. Moment particulièrement attendu chaque année, la Matinée Jeunes Talents est une invitation au public pour découvrir les musiciens du programme socioculturel Mazaya, initiative pionnière du Maroc pour la démocratisation de la pratique musicale auprès des jeunes issus de milieux défavorisés. Dans le prolongement de son engagement pour la transmission, le festival inaugure cette année l'Alizés Conducting Academy, en partenariat avec l'Orchestre Philharmonique du Maroc. Après une résidence à Rabat, de jeunes chefs d'orchestre prometteurs dirigeront eux-mêmes deux grands concerts du festival, accompagnant solistes et orchestre dans

un esprit de dialogue et de passage de relais entre générations.

Depuis plus de vingt ans, le Printemps Musical des Alizés, co-organisé par l'association Essaouira Mogador et la fondation Ténor pour la Culture, tisse des liens uniques entre patrimoine, culture et excellence musicale. Cette 21e édition, imaginée par la pianiste et directrice artistique Dina Bensaïd, s'inscrit dans la continuité de cette mission, alliant exigence artistique, accessibilité et découverte. Entre patrimoine immatériel et création vivante, tradition et transmission, cette édition exceptionnelle promet une immersion intense dans l'univers d'un compositeur majeur, tout en faisant dialoguer la musique avec les ruelles d'Essaouira, ses habitants, ses talents d'aujourd'hui et de demain. ▶



Jidar-Rabat Street Art Festival **Dix ans de fête musicale**

La 10ème édition de Jidar-Rabat Street Art Festival se déroulera du 8 au 18 mai 2025. Elle sera marquée par la célébration du dixième anniversaire de ce rendez-vous désormais institutionnalisé qui rassemble les peintures du street art mondial et national. Dix ans et onze murs qui seront investis par des street-artistes issus de huit pays différents : BEZT (Pologne), Ratur (France), Smithe (Mexique), Demsky (Espagne), Simo - Kyosuke Shimogori (Japon), NEAN (France), Lonac (Croatie), Iota (Belgique), MURFIN (Espagne), Mundana (Équateur), Masawi (Maroc) et Azhar (Maroc) ainsi que Hideyuki Katsumata (Tokyo), Iván McGill (Madrid), Bluuecrab (Maroc) pour les paysages cubiques. Autre temps fort du festival, le Mur collectif, programmé du 12 au 18 avril, invite une dizaine d'apprentis street-artistes à réaliser ensemble une fresque sous l'œil bienveillant de leurs aînés. Véritable incubateur de talents, cet espace de libre expérimentation sera animé cette année par le Marocain Réda Boudina, alias RDS. Jeunes artistes, étudiants en école d'art ou passionnés de street art sont appelés à envoyer leur candidature avant le 30 avril. Formulaire d'inscription. Le public, quant à lui, a rendez-vous au pied des murs emblématiques de la capitale pour la 3e édition des visites guidées. Trois circuits différents permettront de déambuler pendant une heure dans les rues de Rabat et découvrir la genèse de ces œuvres grâce



aux explications et anecdotes en darija, français et anglais des guides de Jidar-Rabat Street Art Festival. Les Rbatis auront également l'occasion d'interagir avec les artistes

lors des Jidar Talks qui se dérouleront au café la scène du cinéma Renaissance. Parmi les nouveautés de cette année, le programme Jidar Kids ouvre l'univers du street art aux enfants, qui pourront s'initier au muralisme au cours d'ateliers encadrés par l'artiste muraliste Machima qui a par ailleurs signé le visuel du festival cette année. Par petits groupes de huit, pendant trois jours, ils concevront et réaliseront une fresque murale sur le thème « Dessine mon patrimoine ». Toujours prompt à investir de nouveaux espaces et de nouveaux formats, Jidar-Rabat Street Art Festival innove également avec les « Passages cubiques » au sein du parc Hassan II de Rabat. Les street-artistes Hideyuki Katsumata (Japon), Iván McGill (Espagne) et Bluuecrab (Maroc) interviendront sur trois cubes de trois mètres de côté, fusionnant leurs techniques et leurs cultures. Conçus comme des points de rencontre, les cubes incarnent la symbolique du voyage et le pouvoir fédérateur de l'art.

L'échange et la transmission innervent chaque projet de Jidar-Rabat Street Art Festival qui, depuis sa création en 2015, poursuit inlassablement le même objectif : faire émerger une culture locale du street art, former les artistes de demain et bâtir un écosystème pérenne. Son dixième anniversaire donnera lieu à une série d'événements qui ponctueront l'année 2025 et seront annoncés via les réseaux sociaux du festival et son site internet. ▶



Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



Economiste,
ancien
ministre de
l'Emploi et des
Affaires sociales.

Le décret qui suscite des inquiétudes !

à créer, le délai de réalisation qui ne devrait pas dépasser 3 ans ... (voir détails article 4). Ce sont les CRI qui examinent les dossiers d'investissement déposés par voie électronique et s'assurer qu'ils remplissent les critères requis. Ils sont aidés dans cette mission par l'Agence nationale pour la promotion de la PME qui leur fournit l'assistance technique. Les CRUI sont chargées d'approuver les projets de conventions retenues. Lesquels sont signés par le Wali de la Région, le directeur du CRI, le représentant régional du Ministère de l'économie et des finances et l'investisseur concerné. Il a été bien précisé que le nombre de dossiers primables est tributaire des crédits alloués à cet effet selon le principe « premier arrivé, premier servi » !

Avouons qu'il y a de quoi s'inquiéter à la lecture de ce décret qui présente toutes les raisons pour décourager les investisseurs. La réaction de la Confédération des TPE-PME est amplement justifiée. Certes, il est encore tôt pour porter un jugement définitif sur ce texte. On doit attendre pour voir comment il sera mis en œuvre et juger sur pièce. Mais on peut d'ores et déjà, faire certaines observations qui nous semblent évidentes.

Où sont passés les services ?

Ainsi, en retenant trois secteurs d'activité que sont l'industrie, le commerce et l'artisanat, le gouvernement exclue le secteur des services qui contribue à près de 60% de l'emploi et à plus de la moitié du PIB. Ce qui semble pour le moins incompréhensible. Le gouvernement aurait dû justifier ce choix.

De même, le décret ne traite pas les facteurs qui bloquent l'investissement des petites et moyennes entreprises à savoir l'accès au foncier et l'accès au crédit bancaire. Aucune solution n'a été proposée. Le foncier est traité juste comme faisant partie de l'investissement et le crédit est passé sous silence.

Il convient également de relever la pléthore des intervenants et l'inflation des procédures qui sont autant d'obstacles à la petite et moyenne entreprise qui a du mal à se retrouver dans les dédales administratifs et bureaucratiques. Le guichet unique est un simple slogan d'usage. Ne parlons pas de la toute petite entreprise à laquelle fait référence le décret par abus de langage, dans la mesure où l'investissement minimal exigé démarre à partir de 1 million DH. La nomenclature retenue par l'administration pour distinguer les différentes catégories d'entreprises ne reflète pas le tissu entrepreneurial du Maroc tel qu'il a été décrit dans la cartographie publiée par le HCP.

Par conséquent, les craintes exprimées par la Confédération Marocaine de TPE-PME sont justes et justifiées. Elle déplore la méthode suivie par le gouvernement qui a agi en solitaire sans concertation avec la profession. Elle appelle à l'adoption d'une gouvernance démocratique et transparente, à une révision des critères retenus pour l'octroi des primes, à une ouverture des commissions régionales unifiées de l'investissement sur les représentants des TPE-PME. Bref, adopter une méthode participative conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution. ▀

Enfin, un ouf de soulagement pour les très petites, petites et moyennes entreprises ? Pas vraiment. A peine le décret relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien spécifique destiné à cette catégorie d'entreprise adopté par le Conseil du Gouvernement le jeudi 10 avril dernier, que des critiques et des réserves fusent de toutes parts et en premier lieu des premiers intéressés, en l'occurrence la Confédération Marocaine de TPE-PME qui exprime, dans un communiqué, sa « profonde inquiétude » et appelle déjà à une révision dudit décret! Rappelons d'abord l'économie de ce texte avant de discuter de ses insuffisances et limites. Ce décret tant attendu devrait normalement voir le jour au plus tard six mois après la promulgation de la loi-cadre formant charte d'investissement le 9 décembre 2022. Le gouvernement a justifié ce retard par son souci de préparer un document parfait et avoir suffisamment de temps pour procéder aux concertations nécessaires et ne pas bâcler un projet qui suscite beaucoup d'espoirs. Intentions on ne peut plus louables ! Le produit qui nous a été servi est loin de répondre à la perfection voulue par l'Exécutif. Au contraire, le document s'apparente à un véritable casse-tête au niveau des procédures et mesures contraignantes.

Un véritable casse-tête

D'abord au niveau des conditions d'éligibilité, sont éligibles aux primes d'investissement les entreprises répondant aux conditions suivantes :

- avoir réalisé, durant l'une des dernières années d'activité un chiffre d'affaires compris entre 1 million DH et 200 millions DH;
- que son capital ne doit pas être détenu directement ou indirectement à plus de la moitié par une société dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 M DH ;
- que l'investissement envisagé doit être compris entre 1million et 50 MDH dont 10% au minimum doivent être financés en fonds propres. Les frais d'étude, d'enregistrement et autres ne doivent pas dépasser 5% et le prix du foncier est plafonné à

hauteur de 20% du montant de l'investissement, sans dépasser 5 MDH ;
-que cet investissement soit réalisé uniquement dans l'industrie, le commerce et l'artisanat ;
-et enfin qu'il permette de créer un ratio d'emplois stables de 1,5 pour 1 million d'investissement.

Concernant l'octroi des primes à l'investissement, elles sont de trois sortes : une prime à la création de l'emploi ; une prime territoriale destinée à réduire les déséquilibres entre territoires ; une prime liée aux activités prioritaires. Le Chef du Gouvernement publiera un arrêté pour définir la liste des activités prioritaires et la classi-

fication des provinces dans la Zone A ou la zone B. La prime relative à la création d'emplois est versée sur la base des pièces justificatives de la CNSS. Elle varie en fonction du nombre d'emplois entre 5 et 10%. Cette mesure discriminatoire ne se justifie nullement dans la mesure où on a fixé un ratio d'emploi comme critère objectif. En revanche, les deux autres primes sont versées en deux tranches chacune de 50% : la première est versée une fois la moitié de l'investissement est réalisé ; la deuxième est versée après achèvement du projet. Notons que la prime territoriale est fixée à 10 % du montant de l'investissement dans les provinces et préfectures appartenant à la catégorie A et à 15% dans les provinces et préfectures relevant de la catégorie B. La prime pour les activités prioritaires est fixée à 10%. A préciser que ces primes sont cumulables à condition, toutefois, qu'elles ne dépassent pas un plafond de 30% du montant de l'investissement.

Une gouvernance à plusieurs têtes !

Pour ce qui est de la gouvernance du dispositif, on a affaire à une « gouvernance à trois têtes » : les CRI (centres régionaux d'investissement), l'Agence Nationale pour la promotion de la PME et les commissions régionales unifiées de l'investissement (CRUI). Le parcours du combattant commence par l'obligation de conclure avec l'Etat une convention d'investissement qui définit les engagements des parties prenantes à savoir l'Etat et l'investisseur, les modalités de leur mise en œuvre, la nature du projet d'investissement, la branche d'activité, le lieu de réalisation, le montant d'investissement prévisionnel, le montant de l'investissement primable, le nombre d'emplois stables

LA FUITE DE LA BASE DE DONNÉES DE LA CNSS A MONTRE D'ENORMES ECARTS DE SALAIRES...

MON SALAIRE FAIT DES JALOUX MAIS IL EST MERITE
C'EST UN STRESS MONSTRE CES SALARIÉS SOUS-PAYÉS ET IMPRODUCTIFS





Le MIGRATEUR



Énième crise franco-algérienne

La junte des caporaux perd la boussole

Alors que la France et l'Algérie ont amorcé fin mars un dialogue en vue de dépasser leurs tensions diplomatiques qui durent depuis plusieurs mois, une nouvelle crise est venue tout remettre en cause.

LAILA LAMRANI

Retour donc à l'escalade diplomatique après l'annonce faite par le ministère algérien des Affaires étrangères dans un communiqué daté du 14 avril d'expulser 12 agents français. Une décision intempestive qui fait suite à l'arrestation « spectaculaire et ostentatoire, sur la voie publique par les services sous tutelle du ministère de l'Intérieur français, d'un agent consulaire d'un État souverain accrédité en France, en date du 8 avril 2025 ».

En effet, trois citoyens algériens dont un agent consulaire ont été mis en examen vendredi 11 avril dans l'affaire de l'influenceur Amir Boukhros, enlevé et séquestré fin avril 2024 sur le sol français pour ses positions critiques envers la junte militaire algérienne. Quand, elle ne les élimine pas, elle les jette en prison sous des chefs d'inculpation fallacieux. L'écrivain Boualem Sansal l'a appris à ses dépens. « Ce nouveau développement inadmissible et inqualifiable causera un grand dommage aux relations algéro-françaises », a regretté la diplomatie algérienne, alors que les trois hommes dans le viseur de la justice française sont poursuivis pour des faits graves qui disent long sur la véritable ADN de la junte au pouvoir à Alger, aux junte aux méthodes barbouzardes qui s'autorise tout pour faire taire ses opposants. Le parquet national anti-terroriste avait en effet évoqué des mises en examen pour « arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire suivie de libération le septième jour en relation avec une entreprise terroriste » ainsi que « participation à une association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation d'un crime ». La réponse de Paris est



Amir Boukhros, enlevé et séquestré fin avril 2024 sur le sol français

on ne peut plus claire : « Si la décision de renvoyer nos agents était maintenue, nous n'aurons d'autre choix que d'y répondre immédiatement », a prévenu le chef de la diplomatie française Jean-Noël Barrot, qui a conseillé « aux autorités algériennes de renoncer à ces mesures d'expulsion sans lien avec la procédure judiciaire en cours ». D'après le journal le Figaro qui cite une source française, l'Algérie cible à travers sa décision « le ministre français

de l'Intérieur », en s'appuyant sur le fait que « les personnes expulsées sont toutes placées sous l'autorité de Bruno Retailleau ». Le locataire de la place Beauvau est devenue la bête noire du régime des caporaux pour avoir engagé avec ces derniers un bras de fer sur le dossier migratoire, en relation notamment avec les ressortissants algériens frappés d'OQTF qu'Alger refuse obstinément de reprendre. ▸

Colonisation Macron a l'intention de reconnaître l'Etat palestinien

Emmanuel Macron a annoncé, mercredi 9 avril, que la France pourrait reconnaître un État palestinien « en juin » à l'occasion d'une conférence qu'elle coprésidera avec l'Arabie saoudite à New York.



quelque part en juin, avec l'Arabie saoudite de présider cette conférence (sur la solution à deux États, N.D.L.R.) où on pourrait finaliser le mouvement de reconnaissance réciproque par plusieurs », a-t-il ajouté. Alors qu'Emmanuel Macron disait jusque-là, malgré les massacres génocidaires des Gazaouis et la poursuite de la colonisation

en Cisjordanie, vouloir attendre « le moment utile » pour que la France appuie de son poids la reconnaissance des droits de Palestiniens et des résolutions de l'ONU, celui-ci pourrait être enfin – et bien que tardivement – arrivé aux yeux de l'Élysée. En mai 2024, la France avait refusé de se joindre à l'Irlande, la Norvège et l'Espagne suivis par la Slovénie en juin. Au total, près de 150 pays reconnaissent l'État palestinien. À gauche, « ce serait l'honneur de la France de reconnaître enfin l'État de Palestine. La paix n'advient pas sans un État palestinien souverain et indépendant à côté de l'État d'Israël », a commenté le secrétaire national du PCF, Fabien Roussel, tandis que le porte-parole de la formation, Ian Brossat, a posté sur X : « Enfin ! L'Espagne l'a fait. 147 États l'ont fait. Nous devons le faire. Ce serait justice ». La France a longtemps évité de le faire, ce que nombre d'observateurs notamment dans le monde arabe ont décelé le souci de Paris d'éviter de froisser les sionistes criminels de Tel Aviv. ▸

le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE

ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

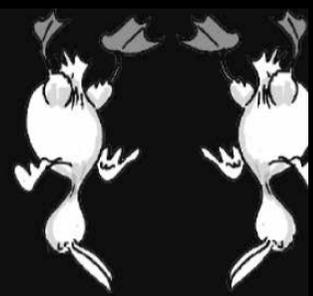
ISSN 2028-0416



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Prix de la France moche

L'association Paysages de France vient de décerner son palmarès 2021 des « Prix de la France moche » et a décidé de récompenser Montalieu-Vercieu, en Isère, pour l'accumulation de panneaux publicitaires. Une initiative pas du tout du goût des habitants et de la mairie, rapporte France Bleu Isère mercredi 3/11. « C'est dur, quand même, de dire moche », a ainsi réagi une riveraine tandis qu'une commerçante dénonce un prix qui n'aurait pas été attribué à une grande ville comme Lyon. « Entre le Rhône, les montagnes, on est bien à Montalieu ! », assure-t-elle. Sur son site, l'association Paysages de France explique vouloir lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires, qui défigurent les villes. Selon la structure, il est possible pour les municipalités d'agir « en instaurant ou modifiant un règlement local de publicité, ou en demandant aux préfets d'intervenir pour des publicités en infraction ». Pierre-Jean Delhousse, représentant de l'association en Isère, estime que le maire de Montalieu-Vercieu n'a pas enclenché les démarches nécessaires pour éviter la multiplication des publicités. ●

(E)garée au même coin depuis 1970

Un véritable monument de la ville. Une vieille voiture garée ou égarée depuis presque un demi-siècle au même endroit est devenue un symbole local à Conegliano, en Italie. Le véhicule appartient à un habitant âgé de 94 ans, rapporte le média local Il Gazzettino. Angelo Fregolent a garé pour la dernière fois sa Lancia Fulvia en 1974 sur une place de parking devant le kiosque à journaux qu'il tenait avec sa femme. L'Italien se servait de sa voiture pour y stocker diverses choses, son logement se trouvant également juste au-dessus du kiosque. En partant à la retraite, le commerçant n'a pas jugé bon de déplacer sa voiture et ne l'a plus jamais utilisée, raconte CNews (4/11). 47 ans, une durée suffisante pour faire du véhicule une attraction locale, fréquemment photographiée par les touristes et progressivement devenue un symbole de Conegliano. La Lancia Fulvia est même référencée comme lieu de patrimoine sur Google Maps. ●

Patate-(ras) !

Colin et Donna Craig-Brown désherbaient leur jardin près de Hamilton, en Nouvelle-Zélande, lorsqu'ils ont découvert une énorme patate... probablement la plus grosse jamais répertoriée. Après sa découverte le 30 août dernier, la pomme de terre du couple est vite devenue une sorte de célébrité locale si bien qu'elle a été baptisée « Doug ». Afin de la montrer au plus grand nombre, Colin lui a même construit une petite plate-forme à roulettes. Il faut dire que la bête n'est pas légère : sur la balance, elle pesait 7,9 kilogrammes (17,4 livres), mais une pesée plus « officielle » dans un magasin agricole local affichait 7,8 kg. Dans le Guinness World Records, la pomme de terre la plus lourde enregistrée est un monstre britannique de 2011 qui pesait un peu moins de 5 kg. Le couple a donc demandé à Guinness de reconnaître Doug comme la plus grosse patate du monde et attend une réponse. Purée ! ●



Rigolard



***Un ventriloque s'adressant à sa marionnette dans un spectacle :**

- Bonjour Tataouet, es-tu en forme aujourd'hui?

La marionnette répond (avec une voix nasillarde) :

- Oui, et pour vous le prouver je vais vous raconter une histoire belge.

Tout d'un coup un belge se lève dans l'assemblée et dit :

- Y en a marre ; Les blagues sur les belges il y en a assez, il faut vous renouveler !

Le ventriloque reprend sa voix normale et dit :

- Excusez-moi monsieur mais le spectacle est prévu comme ça, mais je vous promets que l'année prochaine je changerai, soyez gentil laissez-moi terminer.

Le belge furieux répond :

- Toi le grand ta gueule, c'est au petit que je parle !

***Un couple va à la pêche** pour leurs vacances près d'un parc national.

Le mari aime pêcher à l'aube ; son épouse préfère lire.

Un matin, le mari revient après plusieurs heures à la pêche et décide de faire un petit somme. La femme décide de prendre le bateau. Elle n'est pas familière avec le lac donc elle rame, ancre le bateau et commence à lire son livre.

Peu après arrive le garde forestier dans son bateau. Il s'approche du bateau et dit :

- Bonjour, Madame. Qu'est-ce que vous faites?

- Je lis mon livre, répond-t-elle et elle pense « Est-ce que ce type est aveugle ou quoi ? »

- Vous êtes dans une zone interdite de pêche, dit-il.

- Mais, Officier, je ne pêche pas. Est-ce que

vous ne pouvez pas voir cela ?

- Mais vous avez tout l'équipement, Madame. Je vais devoir vous emmener et vous accuser.

- Si vous faites cela je vous accuserai de viol, répond la femme furieusement.

- Je ne vous ai même pas touché, rouspète le garde forestier.

- Oui, c'est vrai... Mais vous avez tout l'équipement nécessaire !

***Dans un restaurant du Vieux-Nice**, un touriste parisien appelle le garçon :

- On étouffe, ici ! Mettez donc en marche l'air conditionné.

- Bien, monsieur.

Dix minutes plus tard, le touriste dit au garçon :

- On gèle, ici ! Arrêtez un peu l'air conditionné.

- Bien, monsieur.

Un quart d'heure se passe :

- Garçon ! C'est une véritable fournaise. Remettez en marche l'air conditionné.

- Bien, monsieur.

Un autre touriste, assis à une table voisine, dit au garçon :

- Vous avez une drôle de patience avec ce genre de loustic.

- Oh ! vous savez, répond le garçon, l'essentiel est qu'il soit content. Parce qu'entre nous, nous ne l'avons pas encore fait installer, l'air conditionné.

***Un petit garçon dit à son père :**

- Papa, s'il te plaît, donne-moi deux euros pour un pauvre monsieur qui crie dans la rue...

- Bien sûr, fait le père. Et qu'est-ce qu'il crie ce pauvre monsieur ?

- « Glaces ! Deux parfums, deux euros ! »

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerkouni
Contactez-nous au 0661177444





Et BATATI ET BATATA



Mot Fléchés

Musicien suisse	Monnayer	Résulte	Achevera	Possessif
Musicien français	Titres	Note	Commune de Finlande	Patrimoine en flocon
Rayons				
Foyer				
		Sorte de panier	Unité	Lune de Jupiter
			Conjonction	
Sensibilité				
Ville ancienne				
	Amée de Zeus		Animal	
	Parfumées		Fleur côtière	
Assuez				Conscience personnelle
L'argent est son domaine				Intercafé
				Vive
Se moquer			Prénom	
Commune française			De même	
		Réduction de voile		Pronom personnel
		Type de diffusion		Exotisme d'une partie
Ebrécherait	Taillée			Pronom personnel
	Note			
Amée			Outil	

Mots croisés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

- Horizontalement :
- 1 : Os de la main
 - 2 : Conjonction de coordination - Clairement écrit
 - 3 : Changements de quart - Partie du jour
 - 4 : Revêtements
 - 5 : Grande école - Type de Société
 - 6 : Négation - Comme du mica
 - 7 : Protections - Chemin des écoliers
 - 8 : Arrivée - Chanteuse
 - 9 : Voie - Agent secret
 - 10 : Enfoncement

- Verticalement :
- 1 : Soldat
 - 2 : Immortel - Article
 - 3 : Prénom - Anneau
 - 4 : Ville de Syrie - Partie du pain
 - 5 : Cultivées
 - 6 : Dieux nordiques - Démonstratif - Pronom réfléchi
 - 7 : Réductions de voile - Passage - Partie du jour
 - 8 : Métal - Étendue d'eau - Dépôt
 - 9 : Roi d'Israël - Partie d'un pays
 - 10 : Paraitront

Mots Mêlés

E	N	E	S	T	O	B	E	U	Q	A	P
R	E	N	G	O	E	L	E	T	T	E	I
E	T	I	E	S	Y	A	W	M	A	R	T
T	T	S	R	D	E	M	E	D	N	A	T
P	E	U	I	E	R	U	T	I	O	V	E
O	R	O	V	Y	S	E	P	U	O	C	L
C	R	M	A	A	H	S	E	L	T	U	O
I	A	I	N	C	V	U	O	I	U	A	I
L	H	L	I	H	E	B	C	R	A	E	R
E	C	N	G	T	L	N	I	A	R	T	B
H	E	L	I	B	O	M	O	T	U	A	A
P	E	T	T	E	L	C	Y	C	I	B	C

- HELICOPTERE
- AUTOMOBILE
- BICYCLETTE
- CABRIOLET
- PAQUEBOTS
- CHARRETTE
- LIMOUSINE
- TRAMWAYS
- CARROSSE
- GOELETTE
- PENICHE
- VOITURE
- TANDEM
- BATEAU
- NAVIRE

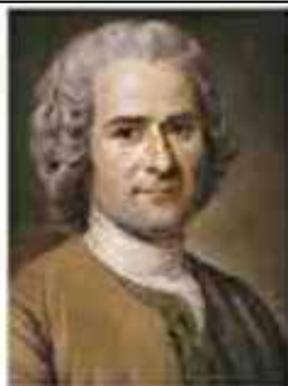


Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

				1	7	8	3	
6	3	7		9	2		5	4
3		9	1					6
		8	7	2	6	3		
7				9	5			2
1	5		6	4		9	3	8
8	6	4	9					

A méditer



« C'est l'abus de nos facultés qui nous rend malheureux et méchants. »

Jean-Jacques Rousseau, Émile.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

3	7	6	5	2	9	4	8	1
9	2	8	3	4	1	7	6	5
1	5	4	6	7	8	9	3	2
8	3	5	7	9	4	2	1	6
4	9	1	2	8	6	3	5	7
2	6	7	1	3	5	8	9	4
5	4	2	8	1	3	6	7	9
6	8	9	4	5	7	1	2	3
7	1	3	9	6	2	5	4	8

Mots Mêlés

Mots mêlés « oiseaux » :

Solution : chardonneret

Mots fléchés

C	A	R	P	E	N	T	I	E	R
R	E	I	T	E	R	E	E	S	
C	A	S	T	R	E	G	U		
A	T	C	R	E	R	E	E	L	
A	T	R	E	S	O	R	T	E	
E	V	V	E	T	H				
A	R	E	N	I	C	O	L	E	S
I	S	E	R	R	E	R	A		
G	E	U	E	M	S				
L	U	N	E	T	T	E	F		
U	L	M	L	E	U	R	R	E	
E	P	A	I	S	S	E	U	R	

Mots croisés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	N	A	V	I	G	A	T	E	U	R
2	I	N	E	L	E	G	A	N	T	E
3	A	I	N	L	E	S	A	M		
4	I	L	E	S	S	H	I			
5	S	I	R	E	S	E	R	S		
6	E	N	A	U	M	E	S	A		
7	R	E	M	U	E	M	E	N	T	S
8	I	E	S	U	N	I	E	S		
9	E	R	S	E	S	T	A	L	E	
10	S	U	S	A	I	S	I	E	S	



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma